

FICHE PROGRAMME FORMATION

Durée : 4 jours /28 heures : 100% visio formation ou présentielle
3 jours Etat Termites conformément à la réglementation + 1 jour complément Etat Parasitaire

PUBLIC :

- Techniciens de la construction, techniciens du bâtiment. Candidats à la réalisation des missions d'état du bâtiment relatif à la présence de termites et/ou d'état parasitaire.

OBJECTIFS :

- Maîtriser les fondamentaux réglementaires, méthodologiques (connaître et identifier les termites, leurs dégâts et leurs indices d'infestation) et complémentaires pour les autres agents de dégradation du bois
- Acquérir la capacité à réaliser des rapports
- Se préparer à la certification de personnes

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis.

PÉDAGOGIE & EVALUATION

- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : exposés dynamiques, échanges de pratiques, quiz, exercices, activités interactives, études de cas, ...
- Un quiz de validation des acquis de connaissances en ligne est réalisé en fin de formation

ANIMATEUR :

- Formateurs qualifiés par Up n°PRO.
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Retrouvez nos résultats et chiffres clés sur <https://www.upnpro.fr/resultats-et-chiffres-cles>

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour connaître les modalités d'inscription, les tarifs, les conditions d'accessibilité, les contacts et les CGV, consultez notre page Informations pratiques : www.upnpro.fr/informations-pratiques

PROGRAMME :

Conformément à [l'arrêté du 1er juillet 2024](#)

MODULE 1 : LE BOIS, MATÉRIAU DE CONSTRUCTION

- Techniques de construction, terminologies
- Formation, composition et constitution du bois
- Classe d'emploi, durabilité naturelle et conférée
- Notions d'anatomie du bois et **reconnaissance des essences**

MODULE 2 : LE BOIS, MATÉRIAU BIODÉGRADABLE

- Biologie des Termites et des autres insectes xylophages et nidificateurs **en détail** (capricornes, lyctus, vrillettes, hespérophanes...)
- Biologie des champignons lignicoles et lignivores (dont la mэрule) – critères de reconnaissance
- Identifier les Termites, les matériaux dégradés et les indices d'infestation
- **Identifier les autres agents de dégradations et les indices d'infestation et de contamination**
- Principe de base des traitements anti-termites, **curatifs insecticides et fongicides**

MODULE 3 : RÉGLEMENTATION

- Structure et dispositif réglementaire
- Connaissance des textes législatifs, réglementaires et normatifs (Loi, décrets, arrêtés, ordonnances...)
- Aspects juridiques et jurisprudence

MODULE 4 : MÉTHODOLOGIE ET RAPPORT

- Conduite d'un état termites ou *parasitaire* dans le bâtiment selon les normes NF P 03-201 et **NF P03-200**
- Rédaction des rapports conformément à la réglementation et aux normes.